

2020-2021

## Modalités de la procédure recherche

La « procédure recherche » désigne la possibilité de demander à effectuer la dernière année du diplôme de Sciences Po Lille dans une institution française ou étrangère. Cette procédure est prévue dans le Règlement des études voté par le Conseil d'Administration du 10 octobre 2019 :

*2-9-3 – Procédure recherche. Les étudiantes et étudiants peuvent déposer un projet de recherche associé à une institution d'enseignement supérieur française ou étrangère qui sera évalué par la Commission scientifique de Sciences Po Lille. Si le projet est accepté, l'étudiante ou étudiant pourra effectuer sa dernière année de cursus dans cette institution.*

Ce document fixe les modalités et le calendrier de cette procédure.

Dans le courant du semestre 2 du cycle master et avant le 31 mars, les étudiantes et étudiants de Sciences Po Lille (4FG/4FIFA/4FIFB/4FIFE) qui souhaitent bénéficier d'une formation explicitement axée sur la recherche en cinquième année, peuvent déposer auprès de la Commission scientifique, un (et un seul) dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Un **projet de recherche original** présentant le thème de la recherche, une courte bibliographie indicative, la manière dont ce thème s'inscrit dans la discipline concernée, la motivation de l'étudiante ou étudiant (cinq pages).
- Une **présentation de l'institution souhaitée**. La présentation ne doit pas être le copier-coller d'une plaquette de présentation ou d'un site. Elle doit faire apparaître l'adéquation entre le projet de recherche d'un côté, l'institution et la formation demandées de l'autre (trois pages).
- Une **lettre de recommandation** d'un enseignant ou une enseignante de Sciences Po Lille.
- Un **CV**
- Une **copie du formulaire de vœux de poursuite d'études « 5A hors les murs »** revêtu des avis favorables des responsables de spécialité ou majeure et de la directrice des études.

Un étudiant ou une étudiante ne peut déposer qu'un seul dossier (un seul projet de recherche) pour une (et une seule) formation. L'institution peut être française ou étrangère, mais la formation doit impérativement se dérouler sur un an et être compatible avec une diplomation en décembre 2020. Toutes les demandes pour une formation de deux ans seront irrecevables.

La Commission scientifique est composée de 9 membres élus par les enseignants-chercheurs de Sciences Po Lille :

- Monsieur François Benchendikh, Maître de conférences en droit public
- Monsieur Stéphane Bracq, Maître de conférences en droit public
- Monsieur Philippe Darriulat, Professeur des universités en histoire contemporaine
- Madame Elise Julien, Maître de conférences en histoire
- Monsieur Nicolas Kaciaf, Maître de conférences en science politique
- Monsieur Patrick Mardellat, Professeur des universités en économie
- Madame Delphine Pouchain, Maître de conférences en sciences économiques
- Monsieur Gilles Toulemonde, Maître de conférences en droit public
- Monsieur Xavier Vandendriessche, Professeur des universités en droit public

Calendrier :

Le dossier de candidature doit être envoyé par mail avant le 31 mars 2020 à Mr Alexandre DESRUMAUX, à l'adresse suivante :

[alexandre.desrumaux@sciencespo-lille.eu](mailto:alexandre.desrumaux@sciencespo-lille.eu)

Les candidatures retenues pour une éventuelle audition au printemps 2020 par la Commission scientifique seront connues au plus tard le 31 mai 2020.

La liste des étudiantes et étudiants admis à l'issue de la procédure recherche sera communiquée à l'issue des auditions.